



Notice : 1545 EPA CH

Indice : 2

GUYARD SAS

22-24, rue Lucien Rouzet
Z.A. Villedieu sur Indre/Niherne
36250 NIHERNE FRANCE

Risques intermédiaires - EPI de catégorie II

EN 420 :2003 +A1 :2009 EN 388 :2016
EN ISO 13997 :1999

CARACTERISTIQUES :

- Gant cuir de fleur de caprin naturel.
- Muni d'un protégé artère, élastique de serrage au poignet
- Couture fil coton-polyester.
- Tannage chrome, longueur 24 à 27 cm selon la taille.
- **TAILLE DISPONIBLE :**
- Taille 7 à 11.

EN 420 :2003+A1 :2009

EN 388 :2016



2 1 2 1 B

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- Porter les gants sur des mains sèches et propres. Il est recommandé de procéder à un essai préalable des mitaines. Les conditions réelles d'utilisation pouvant différer des essais UE de type.
- Avant toute réutilisation, vérifier que les gants ne présentent pas de défaut, trou, déchirure, usure anormale.
- Péréemption : 5 ans à compter de la date de fabrication indiquée dans le gant.

NIVEAUX DES PERFORMANCES :

EN 388 :2016

- | | |
|-------------------------|-----|
| • Abrasion : | 2/4 |
| • Coupure : | 1/5 |
| • Déchirure : | 2/4 |
| • Perforation : | 1/4 |
| • Coupure (ISO 13997) : | B/F |

INNOCUITÉ CONFORT ET DEXTÉRITÉ :

- Dextérité niveau 5.
- Le gant ne contient pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'utilisations.

LIMITES DE PROTECTION

- Ne pas utiliser pour la manipulation d'objets d'une température supérieure à 50°C.
- Ne pas utiliser pour la manipulation de produits chimiques ou liquides.

CONDITIONNEMENT

- En cas de déconditionnement, une copie de la notice doit être jointe avec le plus petit conditionnement.
- Sachet de 10 paires.
- Carton de 100 paires.

UTILISATIONS RECOMMANDÉES :

- Gants spécialement conçus pour les travaux de manutention, de pièces sèches, nécessitant de la dextérité, métallurgie, automobile.

MARQUAGE :

- Le marquage CE apposé sur ce gant signifie le respect des exigences essentielles de santé et de sécurité du règlement européen 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle (EPI).

ENTRETIEN ET STOCKAGE

- Aucun entretien particulier n'est préconisé. Il est conseillé de stocker les produits dans un endroit à l'abri de la lumière, frais, sec et aéré.

FIN DE VIE

- La destruction en fin de vie doit être contrôlée et respecter les exigences européennes de traçabilité et de respect de l'environnement.

Certificat UE de type délivré conformément module B Règlement (UE) 2016/425

La déclaration UE de conformité est disponible sur

LEITAT n° :0162

www.guyard-sa.fr